



LE MOT DU MAIRE



La sécurité des Rivecourtois est une préoccupation majeure et permanente de l'Equipe Municipale. L'actualité est là pour nous rappeler combien le risque « zéro » n'existe pas. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus, soit par leur présence (réseaux de transport), ou par l'éventualité de leur apparition (accident climatique, risques sanitaires).

Ce DICRIM vous donne les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques et vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences. En cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens. Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver précieusement.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble.

POURQUOI VOUS INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L. 125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

C'est un phénomène qui peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.

Parmi les risques majeurs, on distingue :

Le **risque naturel** est une menace découlant de phénomènes météorologiques ou géologiques aléatoires par leur durée ou leur intensité (inondation, mouvement de terrain, tempête, cyclone, éruption volcanique, avalanche, feu de forêt, séisme).
Le **risque technologique** est la menace d'une défaillance accidentelle d'une activité humaine (risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses).



L'ALEA EST L'EVENEMENT MENACANT



LES ENJEUX SONT MENACES PAR L'ALEA



LE RISQUE EST LA CONFRONTATION ENTRE L'ALEA ET LES ENJEUX

LES RISQUES SUR MA COMMUNE:

La commune de RIVECOURT s'est engagée dans la création d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du présent DICRIM pour gérer les crises à l'échelle de la commune et informer les habitants sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés. Le Dossier Départemental des Risques Majeurs établi par la Préfecture recense les risques majeurs auxquels la commune de Rivecourt est exposée

RISQUES NATURELS

- Inondation
- Coulée de boue

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Transport de matières dangereuses
- Industriel

LES RISQUES METEOROLOGIQUES



Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensités extrêmes. Ces risques peuvent se manifester par : vent fort, fortes précipitations, orage, neige et verglas, grand froid ou encore canicule.

SI LE DEPARTEMENT EST EN VIGILANCE ORANGE

SI LE DEPARTEMENT EST EN VIGILANCE ROUGE

VENT FORT
Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation. Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.

Risque de chutes de branches et d'obstacles sur les voies de circulation. Rester à l'abri et limiter les déplacements.

FORTES PLUIES
Visibilité réduite sur les voies de circulation. Risque d'inondations locales. Limiter les déplacements.

Visibilité réduite sur les voies de circulation. Risque d'inondations locales. Limiter les déplacements.

ORAGES
Eviter l'utilisation des appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres. Rester à l'abri et limiter les déplacements.

Eviter l'utilisation des appareils électriques. Ne pas s'abriter sous les arbres. Rester à l'abri et limiter les déplacements.

NEIGE / VERGLAS
Routes difficiles et trottoirs glissants. Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.

Routes difficiles et trottoirs glissants. Préparer les déplacements et les équipements nécessaires.

GRAND FROID
-11°C < T° min < -17 °C
Eviter de sortir aux heures les plus froides. S'habiller de façon adéquate. Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.

T° min < -18°C
Eviter de sortir aux heures les plus froides. S'habiller de façon adéquate. Veiller à la bonne qualité de l'air et au bon fonctionnement du système de chauffage.

CANICULE
Eviter de sortir aux heures les plus chaudes. Passer du temps dans un endroit frais. Se rafraichir et se mouiller régulièrement. Bien boire et manger normalement. Fermer les volets.

Eviter de sortir aux heures les plus chaudes. Passer du temps dans un endroit frais. Se rafraichir et se mouiller régulièrement. Bien boire et manger normalement.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

QUI APPELER EN CAS DE BESOIN ?

POMPIERS : 18, 112

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

MAIRIE DE RIVECOURT : 03 44 41 18 64

L'ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte peut être déclenchée localement par le Maire et les services de la commune par l'activation de la sirène ou la diffusion de messages par haut-parleur, téléphone ou porte à porte.



En l'absence de sirène, le Glas de l'Eglise, tinement lent continu de la cloche se fera entendre.



La cloche sonnera normalement pour déclencher la fin de l'alerte..

L'HEBERGEMENT

En cas d'évacuation, la municipalité vous invitera à regagner un des centres d'hébergement suivants:



1. CENTRE D'HEBERGEMENT PRINCIPAL:
Salle des Fêtes

2. CENTRE D'HEBERGEMENT SECONDAIRE:
Salle Louis LAME et/ou l'Eglise

QUELLES SONT LES DÉMARCHES D'INDEMNISATION ?

- Prendre des photos des dégâts matériels
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Déclarer le sinistre à votre assureur. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

LES BONS REFLEXES



Ecouter la radio France Bleu Amiens 100.2 FM



Ne pas prendre la voiture



Rester chez soi contrôler les aérations.

S'INFORMER SUR INTERNET

Prévision et vigilance météorologique:www.meteo.fr
Surveillance du niveau de l'Oise en temps réel:www.vigicrues.gouv.fr
Les risques majeurs dans le département de l'Oise:www.oise.gouv.fr
Le portail de l'Etat pour la prévention des Risques Majeurs:www.prim.net
Commune de Rivecourt:www.rivecourt.fr



villederivecourt



France Bleu Amiens

LE RISQUE INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées principalement par des pluies importantes en durée et/ou en intensité.

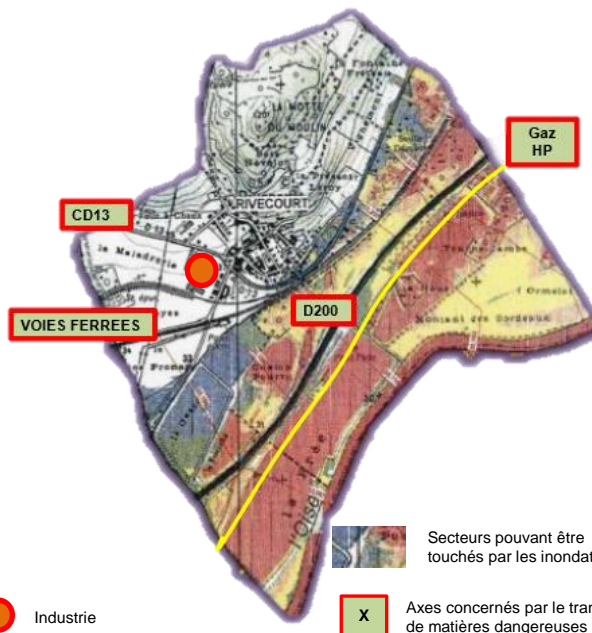
QUEL EST LE RISQUE INONDATION SUR MA COMMUNE?

Il s'agit principalement de risques d'inondation de plaine au niveau de la vallée de l'Oise, par débordement de la rivière Oise de son lit principal vers son lit moyen ou majeur. En cas de crue majeure, les terrains de la Pantoufière, de la Saule Denizot, la rue de l'Oise et la partie basse de la rue de la République seront particulièrement concernés. En cas de pluies soudaines et abondantes, des coulées de boues peuvent survenir depuis les collines de Rivecourt (La Montagne, La Motte du Moulin).

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Avant	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'informer à la mairie de la situation de son habitation vis à vis du risque inondation ▶ Mettre au sec les produits et matières sensibles à l'eau ▶ Prévoir les équipements minimum (radio à piles, lampe de poche, eau potable, documents administratifs, Etc.) ▶ Si possible, déplacer les véhicules hors de la zone à risque sans se mettre en danger
Pendant	<p>A L'ANNONCE DE L'ARRIVÉE DE L'EAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations ▶ Surélever les meubles et mettre à l'abri les denrées périssables ▶ Amarrer les cuves et objets flottants des caves, sous-sols et jardins <p>LORSQUE L'EAU EST ARRIVÉE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Couper les compteurs électriques et de gaz ▶ Se mettre en sureté dans les étages avec les équipements indispensables ▶ Sur la route, ne pas rester dans son véhicule ▶ Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre ou si la situation l'impose. Ecouter la radio
Après	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aérer ▶ Désinfecter à l'eau de javel ▶ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ▶ Chauffer dès que possible ▶ Informer les Autorités de tout danger observé ▶ Apporter une première aide aux voisins, penser aux personnes âgées et handicapées ▶ Evaluer les dégâts et les points dangereux et s'en éloigner ▶ Prendre contact avec les assureurs et entamer les démarches d'indemnisation

COMMUNE DE RIVECOURT Localisation des risques



Secteurs pouvant être touchés par les inondations

Industrie

Axes concernés par le transport de matières dangereuses

LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

QUEL EST LE RISQUE INDUSTRIEL SUR MA COMMUNE?

Il s'agit principalement de risques industriels concernant l'entreprise Varenne qui est réglementée par la législation ICPE. Elle est donc soumise à des plans de secours de différents ordres, ayant pour objectif de protéger ses travailleurs et/ou les populations exposées.

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

Rester à l'écoute des forces de l'ordre ou des représentants municipaux, qui après évaluation du risque, préviendront les riverains de la situation et de la conduite à tenir.

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)



Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), ou par un lien fixe (gazoduc, oléoduc...) de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves voire irréversibles pour la population, les biens et l'environnement.

QUEL EST LE RISQUE TMD SUR MA COMMUNE ?

Le territoire communal est touché par ces multiples moyens de transport, trois lignes de voie ferrée, rivière Oise et l'ensemble des voies communales routières par des dessertes locales sont susceptibles de recevoir des TMD. Deux gazoducs haute pression traversent également notre territoire communal.

QUE DOIS-JE FAIRE ?



SI JE SUIS TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- ▶ Alerter les services de secours ou de sécurité (18, 112 ou 17) en précisant le code danger présent sur la plaque orange apposée sur l'unité mobile (exemple ci-dessus)
- ▶ S'éloigner de l'accident et se mettre à l'abri dans un bâtiment

PENDANT

- ▶ En cas de pollution de l'air, entrer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Fermer toutes les ouvertures et boucher les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation.
- ▶ Ne pas fumer, ne pas provoquer de flamme et d'étincelle.
- ▶ Ecouter la radio (France Bleu Amiens 100,2 FM)
- ▶ Ne pas téléphoner
- ▶ Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRES

- ▶ Suivre les consignes des Autorités
- ▶ Informer les Autorités de tout danger observé

LES BONS REFLEXES

Ecouter la radio régionale	Couper le gaz et l'électricité	Monter à pied dans les étages
Ne pas téléphoner	Ne pas chercher les enfants à l'école	Ne pas prendre la voiture

LES BONS REFLEXES

Ecouter la radio régionale	Couper le gaz et l'électricité	S'enfermer dans un bâtiment, fermer et calfeutrer portes, fenêtres et aérations.
Ne pas téléphoner	Ne pas chercher les enfants à l'école	Ne pas fumer ni provoquer de flamme ou d'étincelle

LES BONS REFLEXES

Ecouter la radio régionale	Couper le gaz et l'électricité	S'enfermer dans un bâtiment, fermer et calfeutrer portes, fenêtres et aérations.
Ne pas téléphoner	Ne pas chercher les enfants à l'école	Ne pas fumer ni provoquer de flamme ou d'étincelle